



Ministère de la Santé et des Sports

*Secrétariat d'Etat chargé
de la Famille et de la Solidarité*

*Secrétariat d'Etat
chargé des aînés*

La ministre

Paris, le 15 DEC. 2009

Les secrétaires d'Etat

Monsieur le président,

Comme vous le savez, face à la pandémie liée au nouveau virus A(H1N1), le Gouvernement a décidé de proposer la vaccination à l'ensemble des personnes qui le souhaitent.

Dans le champ social et médicosocial, la circulaire interministérielle n°DGAS/DGS/2009/364, en date du 3 décembre dernier, prévoit les modalités de vaccinations pour les personnes qui ne peuvent se rendre dans les centres de vaccination. Sont notamment concernées les personnes non mobiles vivant à domicile, notamment les personnes handicapées et les personnes âgées.

La circulaire prévoit ainsi que **les médecins généralistes peuvent se porter volontaires pour participer à la vaccination dans le cadre de l'équipe mobile de vaccination resserrée (EMVr), rattachée à un centre de vaccination.** A ce titre, ils participent au recensement des personnes isolées et peuvent prescrire et réaliser directement, en tant que membres de l'EMVr, l'injection du vaccin qu'ils auront récupéré auprès du centre de vaccination de rattachement.

Au vu de la spécificité du public visé et de la nécessité de lui permettre d'accéder à la vaccination, les médecins seront autorisés, à titre exceptionnel, pour cette vaccination, à pratiquer les tarifs prévus pour les visites à domicile.

Les personnes en hospitalisation à domicile (HAD) ne sont pas concernées par ce dispositif puisque prises en charge directement par la structure hospitalière dont ils relèvent.

Monsieur le Président
du conseil national de l'Ordre des médecins
180, boulevard Haussmann
75008 PARIS

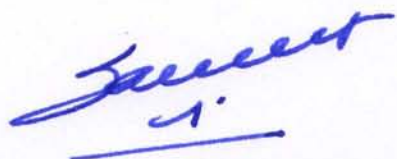
Nous vous remercions de faire connaître le plus largement possible cette possibilité au corps médical prenant en charge des personnes dépendantes et isolées.

Aussi nous vous prions de bien vouloir contribuer à relayer, à travers vos instances, cette information auprès des médecins généralistes.

La vaccination des personnes les plus fragiles d'entre nous constitue un enjeu majeur de santé publique. Nous savons pouvoir compter sur vous pour contribuer au succès de cette campagne de vaccination.

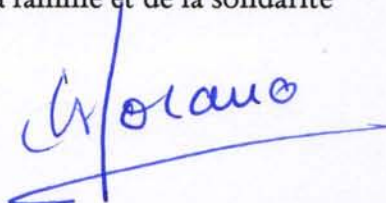
Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

La ministre de la santé
et des sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

La secrétaire d'Etat chargée
de la famille et de la solidarité



Nadine MORANO

La secrétaire d'Etat chargée
des aînées



Nora BERRA